



# ECOLE MATERNELLE LES CHAVANNES

COMPTE RENDU DU  
CONSEIL D'ECOLE  
DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

Année scolaire 2018 - 2019

## Ecole maternelle des Chavannes

Chemin de la Croix Verte

MONTBONNOT

e-mail : [Maternelle-Chavannes@st-ismier.ac-grenoble.fr](mailto:Maternelle-Chavannes@st-ismier.ac-grenoble.fr)

### Compte rendu du conseil d'école du mardi 13 novembre 2018

#### Présents

Représentants de la Mairie : M. BEGUERY, maire de Montbonnot ; Mme LAMY, adjointe aux affaires scolaires ; Mme LUCAS, responsable du service scolaire ; M. GUILLAUD, élu aux sports et aux affaires scolaires ; Mme ROURE, élue à la petite enfance .

Représentants des parents d'élèves : Mmes AKRICH, BARD, BURLET, BRISSON, DAMIEUX, DELORME, LABOISSERET, VEYRET

Enseignants : Mmes CHARLES, BOUCHET-VIRETTE, HAHN, FILIOL, VACHON ; M. SAINTE-ROSE

Responsable péri scolaire : Mme ALBERTO

Excusée : responsable atsem : Mme LAUZIER

#### 1. Le RASED

Le RASED est un dispositif constitué de **3 types d'enseignants spécialisés**.

**Béatrice Bruyère, enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique**, intervient pour les difficultés d'apprentissage, uniquement à l'école élémentaire.

A l'école maternelle, nous travaillons en relation avec **Laurence MIOLINI-DELPONT, psychologue scolaire**. Elle nous aide à comprendre les difficultés d'un élève et contribue à faire évoluer la situation avec les moyens dont elle dispose : observation en classe, bilans, entretiens avec les enseignants, les parents, l'enfant, suivi psychologique. Cela permet de comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages, et de rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives.

Il n'y a **plus de maitresse G** (Enseignante **spécialisée dans l'aide comportementale**) sur la circonscription.

Le RASED tient à remercier les mairies pour leur participation au budget de fonctionnement, soit 1,50 euros par élève scolarisé. En cas de besoin, voici les coordonnées du Rased : [rased-bernin@ac-grenoble.fr](mailto:rased-bernin@ac-grenoble.fr) 04 38 92 15 11.

#### 2. Bilan de la rentrée 2018/2019 : les effectifs

L'école accueille 166 élèves répartis de la façon suivante :

Par niveau :

PS : 56

MS : 51

GS : 59

Par classe

PS : 28      PS : 28

MS : 28

MS/GS : 27    MS/GS : 27

GS : 28

**2 nouvelles collègues** sont arrivées dans l'école.

**Muriel VACHON** a été nommée à titre définitif dans l'école et enseigne dans la classe des petits.

**Carole NIMSGERN** assure la décharge de direction le vendredi dans la classe des moyens de Sylvie Charles ainsi que le complément du temps partiel des GS de Sabine Filiol le jeudi.

#### 3. Bilan des élections

311 votants sur 177 inscrits. Taux de participation : 56,91%. Moins de participation que l'année dernière.

1 liste de parents (non constituée en association).

Liste des parents délégués affichée dans le hall de l'école sur le panneau destiné aux représentants de parents.

#### **4. Les APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Cette année, les APC porteront principalement, selon les directives ministérielles, sur les activités liées à la lecture.

Le premier module a été mis en place du 24 septembre au 19 octobre.

Il a porté principalement sur des évaluations sur les lettres pour les GS. Plusieurs enseignants ont participé au dispositif. Rémy SAINTE-ROSE a commencé à travailler avec les élèves de MS à la création d'un film d'animation et poursuivra tout au long de l'année.

Les autres enseignants aborderont différentes disciplines en fonction des difficultés des élèves : langage, compréhension d'histoires, graphisme, phonologie, discrimination visuelle.

Horaires des APC : de 11H20 à 11H50. Les parents sont avertis dans le cahier de liaison et un planning est affiché devant la porte de la classe s'il y a lieu.

#### **5. Vote du règlement intérieur**

Ajout au règlement intérieur :

Interdiction pour les élèves d'amener à l'école des téléphones portables, actifs ou non.

Cette inscription supplémentaire répond à l'exigence analogue pour les élèves de classes élémentaires et classes supérieures. Mme Charles indique que cette interdiction vient compléter la liste des interdictions figurant au règlement intérieur qui prévoit notamment l'exclusion dans l'enceinte de l'école d'objets de valeur, de bonbons, etc... Le règlement intérieur modifié est visible dans le hall d'entrée de l'école.

#### **6. Les projets, les sorties**

- Spectacle de Noël : Il aura lieu à la maison des arts le vendredi 21 décembre au matin et il est offert par le sou des écoles. La mairie subventionne le sou (9500 euros apportée chaque année).
- La bibliothèque de l'école va être dynamisée pour optimiser son utilisation et pour la convivialité (demande à la mairie pour le budget 2019 de canapés et poufs, car matériel actuel vétuste.  
En liaison avec notre projet d'école, l'association « Lire et faire lire » à laquelle nous allons adhérer, intervient depuis début novembre tous les lundis et mardis matin pour lire des histoires aux enfants (rotation selon les classes). Il n'est pas exclu en complément de faire appel à des parents volontaires pour des lectures d'albums.
- Le gymnase : les jeudis pour les MS (salle de dojo), les mardis à partir de janvier pour les PS (grande salle), les vendredis après-midi pour les GS et les MS/GS.
- La musique : Geneviève Burnod (de l'association Médiarts) n'interviendra pas à l'école cette année, ceci en raison de son emploi du temps et prise par d'autres projets.  
Nous avons rencontré une autre intervenante susceptible de travailler avec nous à partir du mois de janvier. L'intervention musique est prise en charge par la municipalité et représente cette année 3000 euros. En raison de la baisse de ce budget, nous ne présenterons pas de spectacle cette année.
- Les apiculteurs : Animation au sein de l'école le 5 octobre pour les 2 MS/GS et les GS ; en fin d'année pour les autres classes. Observation d'une ruche transparente, échanges sur la vie des abeilles.
- Sortie au verger avant la récolte des pommes pour la classe de Christine Bouchet Virette.

- CCSTI pour la classe des moyens le 7 mars pour les MS et le 26 mars pour les GS. Exposition « les mondes inconnus, en route pour l'espace ».
- Cinéma à l'espace Aragon dans le cadre d'« école et cinéma » pour toutes les classes cette année le 21 janvier. 2 séances par an pour les PS et les MS. 3 séances pour les autres classes.
- « Petit cinéma de classe » projet départemental pour les 2 MS/GS .
- Sortie raquettes pour les MS, les 2 MS/GS et les GS en février ou mars.
- Maison des jeux pour la classe de MS/GS de Christine Bouchet Virette le 22 novembre, pour les classes de MS et de GS le 11 décembre, également pour les PS courant 2019.
- Piscine : pour les GS à partir du mois de mars jusqu'en mai, juin.
- Travail avec l'INRIA autour de la programmation de robots courant janvier pour les 2 classes de MS/GS et GS.

## **7. Questions des parents et des enseignants**

### ❖ Le PPMS : plan particulier de mise en sûreté

3 types d'exercices visent à réagir en cas d'incendie, d'intrusion dans l'école, ou de risques chimiques, les 2 derniers risques figurant sur le PPMS. Différentes consignes sont associées à ces différents risques (regroupement dans la cour (alerte incendie), regroupement dans le hall de l'école (risques chimiques), ou confinement avec consigne de silence ou évacuation (pour attentat intrusion).

La réalisation des exercices soulève différentes problématiques: les signaux devant être différents en fonction des exercices afin de permettre l'identification des consignes adéquates. Il est indiqué que si le signal d'incendie est efficace, les autres modes d'alertes le sont moins.

Ainsi, Madame CHARLES utilise un sifflet pour signaler aux enseignants le début d'un exercice. Ce sifflet est parfois difficilement audible et ne se révélera pas pratique en cas de danger. Les enseignants proposent la mise en place d'un signal lumineux ou de différentes alarmes permettant de donner l'alerte en tous lieux de l'école et non uniquement auprès de Mme la Directrice.

### ❖ Les services techniques :

Il arrive souvent à Mme Charles de devoir demander plusieurs fois aux services techniques de la mairie des changements de matériel ou des réparations, ceci malgré les fiches d'intervention envoyées pour chaque problème. La mairie va faire en sorte d'améliorer le dispositif et que les délais d'attente soient réduits.

### ❖ Questions des parents :

**Le changement d'ATSEM :** En fin d'année scolaire dernière, les atsem ont demandé à changer de niveau de classe en cours d'année (1 fois par trimestre) afin d'avoir un travail plus varié et de réduire les difficultés liées à certains niveaux de classe. Les enseignants et certains parents d'élèves mettent en avant les inconvénients d'un tel fonctionnement (fonctionnement différent selon les enseignants, nécessité de se coordonner avec l'atsem, risque de perturbation des enfants).

Les atsem sont des personnes référentes pour les enfants, donc il se pourrait qu'ils soient déstabilisés de ce changement. Il est cependant répondu par la mairie que dans la mesure où elles sont à la cantine et que l'essentiel des enfants y déjeunent, ils les connaissent toutes bien. De plus, il n'y a aucun absentéisme de la part des atsem, et elles sont toutes en poste dans l'école depuis plusieurs années. Elles sont donc bien identifiées par les enfants et les familles. Monsieur Le Maire souligne qu'à Montbonnot, il y a une atsem à plein temps par

classe, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. Madame Lucas ajoute que le bien-être des enfants à l'école reste une priorité pour le service scolaire, mais qu'il est également nécessaire d'améliorer le bien-être des agents des écoles.

Les enseignants n'étant pas favorables à 2 changements dans l'année pour les raisons évoquées plus haut, une année test va s'opérer dès la rentrée de janvier 2019, à raison d'un changement dans l'année, avec une rotation : grands – moyens – petits.

**Les dortoirs trop petits :** Il est précisé par les enseignants que depuis le début de cette année scolaire, aucune problématique de manque de couchage n'est à déplorer. Chacun des enfants concernés est en mesure de réaliser cette sieste. Il est rappelé que l'école est dans la norme (3 dortoirs pour 6 classes).

**Le parking :** les places manquent mais Monsieur le Maire dit qu'il est impossible d'en créer d'autres.

L'instauration d'un pédibus peut être bénéfique pour pallier ce manque de place. La mairie indique qu'elle est favorable à une telle démarche pouvant constituer une réponse à cette problématique et précise qu'en cas de sollicitation en ce sens elle apportera son soutien à l'initiative.



**Le policier :** la mairie ne dispose que d'un seul policier pour la circulation et celui-ci est affecté aux Chavannes. Il faut veiller à bien respecter les limitations de vitesse (contrôles radar occasionnels), la nouvelle signalisation, le stationnement non gênant (verbalisations éventuelles), pour que la circulation autour de l'école se déroule au mieux aux heures "de pointe".

**La circulation :** certains parents se plaignent des bouchons aux abords de l'école, le trafic les empêchant d'arriver à l'heure au travail. Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'une compétence qui relève de la communauté de communes. La mairie ne peut donc pas agir sur ce point-là.

**Réunion de rentrée :** Les parents demandent s'il est possible dans le cadre de la réunion de rentrée parents – enseignants d'inclure les aspects périscolaires à la présentation réalisée par l'école et d'inviter l'atsem et la responsable du péri-scolaire afin de renforcer le lien et les communications entre ces deux instances.

Cette option ne semble pas la plus adéquate en raison des nombreuses informations communiquées par l'école à cette occasion qui font de cette réunion un temps de communication lié au scolaire déjà long (présentation des programmes, présentation du sou des écoles, questions liées aux élections de parents d'élèves, etc...).

Deux options sont envisagées :

- la prise de parole sur une quinzaine de minute d'un intervenant de la mairie pour une très rapide présentation du fonctionnement avant la réunion parents- enseignants ou
- une rencontre réalisée au sein de l'école par la tenue d'une permanence un soir. Cette deuxième option semble être privilégiée, elle permettrait aux parents ayant recours aux prestations périscolaires de bénéficier d'une meilleure information sur le fonctionnement de cette structure et de rencontrer les équipes afin d'échanger sur ce sujet.

**La disparité des sorties proposées par classe :** Mme Charles fait part que les sorties sont décidées par les enseignants en fonction de leurs projets. Ces projets étant différents, ils peuvent expliquer certaines disparités.

Signatures :

Monsieur le Maire  
d'élèves

Madame la Directrice

Madame la représentante des parents